



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ACAT-FRANCE

PARIS, 09 FÉVRIER 2022

Communiqué de presse

L'UE lève ses sanctions au Burundi, au mépris des droits humains

Le Conseil de l'Union européenne (UE) a annoncé la levée des sanctions décidées en 2016 à l'encontre du Burundi, « *[prenant] acte des progrès accomplis par le gouvernement burundais en ce qui concerne les droits de l'homme* ». Une prise de position politique, en violation avec les valeurs de l'Union européenne, qui constitue un mépris flagrant pour la situation au Burundi.

En 2016, l'Union européenne avait estimé que les violations des droits humains au Burundi entraient en rupture avec l'Accord de Cotonou, entraînant la suspension de ses appuis financiers au gouvernement burundais. Le pays est alors en prise avec une répression brutale dirigée contre tous ceux qui s'opposent pacifiquement au troisième mandat du président de l'époque, Pierre Nkurunziza. Les organisations de la société civile en font particulièrement les frais.

L'élection, en 2020, d'Évariste Ndayishimiye à la tête de l'État aurait pu être annonciateur de réels changements, mais ces derniers ne sont jamais véritablement advenus. En dépit d'améliorations à la marge, comme les libérations de plusieurs défenseurs des droits humains et journalistes injustement détenus, la situation sur place reste critique. Les assassinats ou les disparitions forcées se poursuivent. Les milices ne sont pas dissoutes et continuent de terroriser la population. Plus que des « défis » comme l'évoque l'UE, pareils constats auraient dû empêcher toute levée des sanctions.

L'ACAT-France regrette que, déjà sur proposition de l'UE, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies ait préféré un mandat de Rapporteur spécial, moins doté, en remplacement de la Commission d'enquête indépendante. Le Conseil de l'UE prend donc, à son tour, une nouvelle décision préjudiciable pour les droits humains.

Avec cette annonce, les compromis de *realpolitik* surclassent une fois de plus la promotion des droits humains, qui devraient être un principe non négociable et non dérogeable de la diplomatie européenne.

L'ACAT-France déplore, dans ce contexte, la reprise de la coopération entre l'UE et le Burundi. Une telle reprise envoie en outre un signal négatif aux citoyens burundais, selon lequel l'UE serait prête à fermer les yeux sur la situation actuelle des droits humains au Burundi. L'UE ne doit pas reléguer ses engagements en matière de droits humains à de simples effets d'annonce, dépourvus d'effets sur la durée.

CONTACT PRESSE

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27